



**FORMULAIRE DEMANDE DE PASSERELLE EN L2**

**Prérequis**

Sont éligibles :

- Les étudiants inscrits à la Faculté de Médecine dans l'année de référence en PASS (avec spécialité médecine ou kinésithérapie, rééducation et réadaptation)
- Les étudiants détenant obligatoirement 60 ECTS en session 1 ou en session 2 de rattrapage à l'issue de leur année PASS et 60 ECTS dont 10 ECTS en santé valides pour les LAS.

**Objectif**

- Répondre au contexte règlement de l'arrêté du 22 octobre 2021
- Fluidifier les parcours de formation en facilitant les passerelles entre les filières de formation
- Diversifier les profils des étudiants au sein des promotions de l'IFMEM
- Optimiser l'offre de formation de l'IFMEM au regard des besoins en compétences du territoire de la région Centre-Val de Loire.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

☎ ..... Email : .....

Etablissement fréquenté lors de votre demande (Intitulé – adresse postale – téléphone – email) :

Intitulé : .....

Adresse : .....

.....

.....

☎ ..... Email : .....

Niveau d'études lors de la demande :

.....

.....

L'étudiant qui souhaite déposer une demande de passerelle doit fournir à l'institut :

- la preuve de la validation des 60 ECTS (relevé de notes...) et une copie de son relevé de notes au baccalauréat avec ce formulaire de demande complété et signé
- d'une lettre de motivation détaillée
- d'un CV
- Si vous avez effectué un stage dans le domaine de la santé : évaluation de stage
- Une **photocopie de votre carnet de santé** : rubrique vaccinations et maladies infantiles, les résultats de sérologie concernant l'Hépatite B

**Pour information, les vaccinations obligatoires pour suivre la formation sont les suivantes :**

- ➤ **dTcaP** (Diphtérie Tétanos Coqueluche Polio) : dernier rappel effectué entre 11 et 13 ans ou à 18 ans puis à l'âge de 25 ans et à l'âge de 45 ans ; il est recommandé d'y inclure la coqueluche si pas de notion de vaccination ou rappel remontant à plus de 5 ans avec vaccin adapté à l'adulte dTcaP.
- ➤ **HÉPATITE B : Protocole vaccinal complet ET contrôle sérologique obligatoire** : recherche des Anticorps Anti- HBs et faire une recherche d'Anticorps Anti HBc si taux d'Anticorps Anti HBs inférieur à 100 mUI/ml.
- ➔ Si le résultat des Anticorps anti HBs est négatif, faire un rappel (dans la limite de 6 injections maximum), puis contrôler nouveau l'efficacité du vaccin par une sérologie 4 semaines après le rappel.

**Les vaccinations ou tests recommandés sont les suivants :**

- - **Rougeole-Oreillons-Rubéole** : 2 doses de vaccin trivalent pour les personnes nées après 1980 sans antécédent maladie et 1 vaccin pour les personnes nées avant 1980 sans antécédent.
- - **Varicelle** : pour les personnes non vaccinées, sans antécédent de maladie et dont la sérologie est négative, 2 injections recommandées.
- - le vaccin de la **grippe** vous sera proposé pendant vos études.
- - **Tuberculose** : un test tuberculinique est recommandé. Si le résultat du **Tubertest est > 5 mm** (même ancien) : orienter vers le **CLAT pour avis**.

Demande à retourner par email : [ecole.radio@chu-tours.fr](mailto:ecole.radio@chu-tours.fr) au plus tard le 10 juillet 2026 minuit.

Date de la demande :

Signature

**Avis de La commission de sélection**

Favorable

Défavorable

Date :

Observation(s) :

Signature de la Directrice de l'IFMEM